

Décision n° 2026/01
relative à l'accréditation de
Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz
Sigle :	ESITC Metz
Type :	Privé
Académie :	Nancy-Metz
Sites de l'école :	Metz

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2023/12

Objet de la demande d'accréditation

Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Metz
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Metz

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz ;
- Vu le rapport établi par Françoise DELPECH (membre de la CTI, rapporteur principal), Murielle NOEL (corapporteur), Maxime RICBOURG (expert), Walid TOUAYAR (expert international), Yvan CLEMENT (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13-14 janvier 2026 ;
- Entendus : Marcel POINSIGNON, directeur, Vincent DEMARET, directeur adjoint, Grégoire GUERANDEL, responsable pédagogique.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz, sur le site de Metz	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz, sur le site de Metz	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2027-2028	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** concernant le déploiement d'un plan d'actions couvrant le champ de la mise en place d'une activité de recherche ainsi que le suivi du recrutement de un à deux enseignants-chercheurs. Ce document est à transmettre le **15 octobre 2026**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Construire la stratégie recherche et faire vivre un conseil scientifique, recruter de façon pérenne des enseignants-chercheurs afin de garantir la conformité aux critères de R&O, développer une activité de recherche propre à l'ESITC, au sein du LEMTA
- Renforcer l'équipe pédagogique permanente enseignante ;
- Continuer le déploiement de la démarche qualité : formaliser les éléments de la démarche, élargir le cercle des pilotes de processus et mettre en place des audits internes et croisés en s'aidant de la contribution d'autres établissements d'enseignement supérieur ;
- Améliorer l'internationalisation de l'école à la fois pour la mobilité sortante des apprentis avec des missions en relation avec la spécialité et pour la mobilité entrante des élèves sous statut étudiant ;
- Poursuivre la démarche compétences en garantissant la cohérence entre les différents éléments : la fiche RNCP, le référentiel de compétences, l'évaluation formalisée des compétences acquises, le syllabus complété et publié sur le site de l'école ;
- Désigner un référent VSS et renforcer les dispositifs de prévention aux VSS, affichage dans l'école notamment ;
- Redéfinir la répartition des missions entre le CFA et l'école pour la gestion des apprentis ;
- Trouver la voie, en collaboration avec les étudiants, pour élargir la valorisation de l'engagement étudiant dans le supplément au diplôme ;
- Continuer à encourager les jeunes femmes à rejoindre l'école afin d'augmenter le taux de féminisation ;
- Garantir le niveau scientifique des élèves dans les sciences de base par la mise en place d'enseignements de remédiation.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

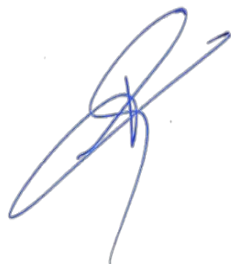
Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz - Engineering Master's Degree in Civil Engineering and Public Works	2026	2027-2028

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 13/14 janvier 2026

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Yoan GALLO, François HESDIN, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Stéphanie LOUP-CAESTECKER, Sébastien MENIQUE, Benoît NORTIER, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Rémy THIBAUD, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 3 février 2026

Le rapporteur-principal
Françoise DELPECH



Le secrétaire-greffier
Sébastien LOBIAU



La Présidente
Claire PEYRATOUT

